

EIDGEN. **Nicht** an die **Presse** DES
 DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

= Später an die Presse
 An das Volkswirtschafts-Departement
 zum Mitbericht. 7.3.52
 Berne, le 5 mars 1952.

s.C.41.753.0.(9).- YW.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse



Pas pour la presse

NA/11. März 52

A u C o n s e i l f é d é r a l

Plan Pflimlin d'un "pool vert".
 Conférence diplomatique préparatoire.

CFD universitaires

Le 29 mars 1951, le Gouvernement français invitait les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que la Suisse, l'Autriche et le Portugal, à participer à une conférence sur l'organisation des principaux marchés agricoles.

./.

Nous avons accepté cette invitation le 28 mai en des termes qui avaient été soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Ci-joint copie de l'invitation et de notre réponse.

17

Nous précisions dans cette dernière que notre acceptation ne préjugait pas notre attitude à l'égard du projet français et nous exprimons le voeu qu'il soit tenu compte des travaux effectués dans le domaine de l'organisation des marchés agricoles par l'Organisation européenne de coopération économique, qui pourrait être associée aux délibérations de la conférence ou à qui pourrait être confiée l'étude du projet.

./.

La conférence, dont la date n'avait pas été fixée, devait tout d'abord avoir lieu à peu près au mois de juin 1951, puis en automne; des changements de gouvernements intervenus en France, et à la suite desquels M. Pflimlin se trouva ne plus faire partie du Cabinet, furent à l'origine de ces délais. Remarquons encore que tous les pays invités, sauf le Portugal, ont répondu affirmativement, le Royaume-Uni posant toutefois la condition que l'examen des propositions françaises soit confié à l'OECE. La ratification du plan Schuman par plusieurs pays et la participation de M. Pflimlin au Gouvernement présidé par M. Faure provoquèrent l'envoi d'une nouvelle invitation, qui nous a été remise le 28 février 1952 par l'Ambassadeur de France sous forme d'un aide-mémoire dont une copie figure en annexe.

Le Gouvernement français rappelle son invitation de l'année passée et les réponses qu'il a reçues. Celles-ci l'incitent à réaliser premièrement un accord sur les questions préjudicielles évoquées par certains Gouvernements et convoque pour cette raison une réunion préparatoire au rang des Ministres avec pour objet :



- 2 -

1) déterminer dans quelles conditions de forme, de date et de procédure devrait se tenir la conférence,

2) fixer les objectifs qu'elle devrait s'assigner et établir l'ordre du jour de ses travaux.

Les autorités françaises proposent que cette réunion préparatoire s'ouvre à Paris, au Quai d'Orsay, le 25 mars 1952. L'invitation précise, d'autre part, que la réunion préparatoire fournit à la Suisse l'occasion de faire valoir ses arguments en faveur d'une participation de l'OECE à l'étude de l'organisation envisagée; elle donne la garantie qu'une participation à cette réunion n'implique aucune adhésion préalable au principe de l'organisation projetée.

Les problèmes que soulève une organisation des principaux marchés agricoles - il s'agirait tout d'abord des marchés du blé, des produits laitiers, du sucre et du vin - ont été examinés à différentes reprises par les autorités fédérales que cela concerne et avec les principales institutions suisses intéressées, telles que l'Union suisse des paysans et le Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Si l'on fait en général montre d'un certain scepticisme envers le plan Pflinlin et l'intérêt qu'il pourrait présenter pour la Suisse, on admet en principe que les dangers même qu'il peut représenter commandent notre participation aux conférences qui doivent le discuter. Les remarques faites à ce propos sont de trois espèces: Les premières concernent l'aspect politique et concluent à la nécessité d'accepter l'invitation française et de prendre part à la conférence préparatoire. En effet, la participation de la Suisse au "pool vert" correspondrait à la politique générale suisse de solidarité dans un domaine où notre neutralité n'est pas en cause. Les secondes ressortent de la politique commerciale et sont plutôt négatives. Elles démontrent que la Suisse n'a pas seulement besoin de maintenir ses échanges avec l'Europe, mais aussi avec le monde entier. Le plan Pflinlin est donc, à notre point de vue, trop étroit et il peut éventuellement être une source de danger pour notre économie agricole et pour nos exportations outre-mer. Ici encore, c'est en participant à ces discussions que nous pouvons le mieux essayer d'éviter ces périls. Enfin se posent certains problèmes techniques qui ne sont pas sans intérêt pour l'agriculture suisse. Il ne semble cependant pas raisonnable de créer une nouvelle institution internationale pour les résoudre et l'OECE devrait être l'organisation la mieux adaptée à ces besoins.

C'est pourquoi le Département Politique, en accord avec la Division du Commerce et la Division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique, vous

p r o p o s e :

- 1.) Le Département Politique est chargé d'accepter l'invitation du Gouvernement français de participer à une conférence préparatoire sur le plan PFLIMLIN, le 25 mars 1952, au Quai d'Orsay, à Paris.
- 2.) La délégation suisse sera composée de :
M. Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse en France;
M. Gérard Bauer, Délégué du Conseil fédéral auprès de l'OECE;
M. Hans-Peter Keller, Vice-Directeur de la Division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique.
- 3.) La Chancellerie fédérale est chargée d'établir des pleins-pouvoirs en leur nom.
- 4.) La délégation pourra recourir, en cas de besoin, à la collaboration d'experts ou de conseillers.
- 5.) L'objectif principal de la délégation sera d'obtenir que le projet français soit examiné dans le cadre de l'OECE, ou tout au moins que cette organisation soit intimement associée à son étude. S'il était nécessaire, à un stade ultérieur, de donner à la délégation des instructions plus précises, le Département Politique et le Département de l'économie publique le feront d'un commun accord.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3 annexes1 communiqué de presse*M. A. Müller*

Extrait du procès-verbal au Département Politique (en dix exemplaires), à la Division du Commerce et à la Division de l'Agriculture du Département de l'économie publique, ainsi qu'au Département des Finances - pour information

Bitte wenden!

Mitbericht
des eidg. Volkswirtschaftsdepartements

Einverstanden

BERN, den 10. März 1952

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement

Ann

- 1.) La Délégation suisse sera composée de M. Pierre-André de Salis, Ministre suisse en France; M. Gerold Bauer, Délégué du Conseil fédéral auprès de l'OCDE; M. Hans-Peter Keller, Vice-Directeur de la Division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique.
- 2.) L'objectif principal de la délégation sera d'obtenir que le projet français soit examiné dans le cadre de l'OCDE, en tant qu'une telle organisation soit finalement associée à son étude. S'il était nécessaire, à un stade ultérieur, de donner à la délégation des instructions plus précises, le Département fédéral et le Département de l'économie publique se feront à un commun accord.
- 3.) La Chancellerie fédérale est chargée d'établir des plans provisoires en leur nom.
- 4.) La délégation pourra recourir, en cas de besoin, à la collaboration d'experts ou de conseillers.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

M. Gerold Bauer

3 annexes

1 communiqué de presse

Extrait du procès-verbal du Département fédéral de l'économie publique, à la Division du Commerce et à la Division de l'Agriculture du Département de l'économie publique, ainsi qu'en Département des Finances - pour information

liste